



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Manque de moyens alloués aux accompagnants des élèves en situation de handicap

Question écrite n° 5163

Texte de la question

M. Kévin Mauvieux alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le manque de moyens alloués aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et les conséquences de cette situation sur l'inclusion scolaire. Le rôle des AESH est essentiel pour garantir l'égalité des chances et permettre aux élèves en situation de handicap de suivre leur scolarité dans des conditions adaptées. Cependant, leur nombre demeure insuffisant, ce qui engendre de nombreuses difficultés. D'une part, l'absence de brigade de remplacement pour les AESH entraîne des ruptures d'accompagnement dès qu'un accompagnant est indisponible, laissant les élèves concernés sans l'aide nécessaire. D'autre part, le manque de moyens contraint les rectorats à différer l'application de nombreuses notifications de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ainsi, des décisions prises en cours d'année ne sont souvent satisfaites qu'à la rentrée suivante, privant temporairement les élèves concernés de leur droit à un accompagnement adapté. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les mesures envisagées pour remédier à ce manque de moyens dans les établissements scolaires pour garantir un nombre suffisant d'AESH et assurer la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap tout au long de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Kévin Mauvieux](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5163

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2025